



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°12

REUNION du 24 et 28 Octobre 2019

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

RAPPEL IMPORTANT : LES CLUBS DOIVENT SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEE

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur foot clubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District). Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

- Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).

- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FMI

Après 2 journées de championnat, il apparaît que trop de feuilles de match Informatisées qui ne nous parviennent pas.

En cause principalement un mauvais paramétrage des coordonnées footclubs.

La Ligue vous a envoyé un mail vous rappelant les démarches à accomplir sur footclubs.

2^{ème} rappel, pensez à communiquer le mot de passe des rencontres aux personnes présentes le jour du match.

IMPORTANT FMI : Penser à échanger les mots de passe et les identifiants, avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entraîner des retraits de points.

MATCHS REPORTES

Pour des raisons de calendriers les Matches non joués le 20 Octobre devront se dérouler le 17/11/2019, sauf pour les équipes qualifiées pour les coupes

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable: Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable :

Bernard DELORME

FORFAIT GENERAL DE US MONTELMAR 3, les clubs concernés sont priés d'en prendre note

REFERENT D5

Responsable : André GALLICE

La commission informe que le championnat D5 ayant commencé le 22/09, il n'est plus possible d'engager des équipes supplémentaires.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU

Suite à une décision de la commission de discipline, le match de coupe René Giraud St Sauveur de Cruzières/Orgnac l'Aven est à rejouer le 3/11/2019.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Denis GLANDU

Championnat :

Les clubs sont priés de rentrer le résultat du match dès la rencontre finie ou le lendemain (**il n'y a que quarante-huit heures pour le saisir**). Les sanctions seront mises en application.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, ne pas oublier de mettre le numéro de la rencontre. Sinon amende.

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Tirage effectué ce jour par Mr. Richard ZAVADA.

- FC BOURG LES VALENCE / FC PEAGEOIS le 15/11/2019 à 20h45.
- RCF07 / US VEORE MONTOISON le 14/11/2019 à 20h.
- FLGG / FC EYRIEUX EMBROYE le 14/11/2019 à 19h30.
- FC CHABEUIL / CONSEIL DEPT. Le 15/11/2019 à 21h15.

N'oubliez pas qu'il peut y avoir des prolongations.

VETERANS

Responsables : André GALLICE / Stéphan MONTALBANO

Pour tous les matchs, les clubs doivent utiliser la tablette FMI et transmettre le résultat dès la fin de la rencontre.

Dans l'éventualité d'un non fonctionnement de la FMI vous devez signaler le problème à la commission et utiliser une feuille papier, dans ce cas ne pas omettre d'indiquer le N° de match, ce qui facilitera grandement le travail de la commission et vous évitera de payer une amende.

Merci d'avance de la bonne volonté que vous témoignez pour la commission.

Championnat :

En poule H, US MONTELIER engage une nouvelle équipe, qui est engagée à la place de l'Exempt. Nous vous demandons de bien vouloir rattraper les matchs en retard, avant le 15/12/2019.

Le championnat est créé pour la première partie de la saison. Les clubs sont priés d'informer la commission des jours et horaires dont ils disposent. Ceci afin d'informer la commission de désignation des arbitres, pour une bonne organisation du championnat.

FUTSAL

Responsable : Stéphan MONTALBANO